



FORMULAIRE DE DEMANDE DE STATIONNEMENT PROFESSIONNEL



À remplir et à renvoyer

Par courrier :
Régie stationnement sur voirie de la Ville de Nice
Stationnement Professionnel
06364 Nice Cedex 4

Par mail :
rsv@ville-nice.fr

DEMANDEUR

Dénomination commerciale* :

Numéro de SIRET* :

Nom du dirigeant* :

Téléphone* : Portable :

E-mail :

ADRESSE DU LOCAL COMMERCIAL

N° de la voie* : Bd Av Rue Autre :

Nom de la voie* :

VÉHICULE AU NOM DE L'ENTREPRISE OU DU DIRIGEANT

Marque* : Modèle* :

Immatriculation* :

Pièces à joindre obligatoirement en copie :

- Un extrait K-bis(RSC) ou D1 (répertoire des métiers) ou assimilé, de moins de 3 mois.
- L'avis de contribution économique territoriale.
- Justificatif datant de moins de 3 mois (facture électricité ou eau, attestation d'assurance du local).
- Carte grise du véhicule au nom de l'entreprise ou du dirigeant.

La validité des droits est ouverte pour 12 mois.

Pour le renouvellement annuel, vous devez présenter les mêmes justificatifs mis à jour.

Un temps de traitement est nécessaire pour valider votre droit au tarif abonnement professionnel.

Nice, le

Signature :

*Mentions obligatoires

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à attribuer les droits d'abonné au stationnement professionnel et autoriser les professionnels à bénéficier de ce dispositif avantageux de stationnement sur voirie.
Les données enregistrées sont conservées trois mois après la date de fin de validité des droits. Elles sont réservées à l'usage de la Régie stationnement sur voirie et ne peuvent être communiquées qu'aux agents de la Régie traitant des abonnements, notamment le responsable de la Régie, le responsable du pôle collecte et commercial, les agents de l'espace accueil du pôle commercial. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous disposez également du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à la Régie stationnement sur voirie, 31 rue de Paris, 06000 Nice.



VILLE DE NICE